

# Une HONTE ! Interpellation d'une élève dans un établissement scolaire de Moselle !

« Mercredi 22 janvier 2025 à 11h00, des gendarmes en service ont pénétré l'enceinte du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz pour interpellier une élève de troisième, scolarisée au sein de l'établissement.

L'élève assistait à 9h00 à son cours de français lorsque la gendarmerie a appelé le collège et demandé à ce qu'elle soit isolée des autres élèves à la récréation. Elle a été conduite dans le bâtiment de l'administration où les gendarmes ont procédé à son exfiltration.

L'élève a été conduite, en compagnie de sa maman et de son petit frère asthmatique, scolarisé à l'école d'Ennery, jusqu'à la frontière belge sans pouvoir emporter le moindre effet personnel.

La famille avait fui, suite au dernier coup-d'état, le Burkina Faso, pays dans lequel le père est emprisonné. Les autorités reprochaient à la mère de l'élève d'avoir déposé une demande de visa à la fois en Belgique et en France.

Les mots nous manquent pour exprimer notre colère face à cette situation dans laquelle l'ubuesque se mêle au scandaleux !

C'est avec la plus grande vigueur que nos organisations condamnent cette interpellation, effectuée au sein d'un établissement public d'enseignement, en contradiction avec l'instruction du Ministère de l'Intérieur du 19 octobre 2013, relative à l'interdiction d'intervention des forces de police et de gendarmerie dans le cadre scolaire lors du déroulement de procédures d'éloignement.

L'école de la République est et doit rester un lieu de transmission des savoirs, d'émancipation individuelle et collective et d'élaboration d'une culture commune ouverte à toutes et à tous. Cela ne peut se faire lorsque des enfants qu'elle accueille dans le cadre de ses missions sont menacés d'être interpellés à tous moments par les forces de l'ordre alors qu'ils n'ont commis ni crime ni délit.

Nos organisations exigent que les valeurs de fraternité et d'humanité priment sur l'application aveugle d'une politique qui ne vise, dans le contexte actuel, qu'à séduire l'extrême-droite haineuse et réactionnaire.

Nos organisations demandent que les familles sans papiers, dont les enfants sont scolarisés, bénéficient d'un titre de séjour permettant à ces derniers la poursuite d'une scolarité sans crainte d'être expulsés à tout moment, y compris sur leur lieu d'étude.

METZ, le 24 janvier 2024

**Rassemblement de soutien à METZ**  
**Jeudi 30 janvier devant la Préfecture à 17h**

